

Inscriptions

Inscription

} sur rendez-vous via notre site internet

- Du 21 au 30 juin 2021
- Du 26 août au 15 septembre 2021

Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. Vos documents permettant l'admission dans la section, soit :
 - ⇒ Votre certificat, diplôme, brevet;
OU
 - ⇒ Votre équivalence délivrée par la Communauté française;
OU
 - ⇒ Un test d'admission en Français et en Mathématique
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso;
3. Le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

Droit d'inscription

Un droit d'inscription forfaitaire de base est demandé. A cela, s'ajoute un droit fixe par période de cours. Ce droit fixe, sous réserve d'adaptation des prix, est plafonné entre 27€ et 322€. Si vous suivez des cours simultanément dans plusieurs écoles, le droit d'inscription forfaitaire n'est payable qu'une fois. Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire (Bancontact).

Les étudiants étrangers (hors Union européenne) doivent payer un droit d'inscription complémentaire.

Une exemption du droit d'inscription

Une exemption du droit d'inscription est accordée notamment:

- aux demandeurs d'emploi inoccupés bénéficiant du chômage complet indemnisé.
- aux personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale ;

ACCÈS AISÉ

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht
Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171
Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI
Vélo : Villo!

Des abonnements scolaires sont délivrés
aux personnes de - de 25 ans.
Renseignements : www.stib.irisnet.be

AVANTAGES

Possibilité de bénéficier
du **CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ (CEP)**
Renseignement : www.emploi.belgique.be

Dispense des obligations en matière de chômage
Effectuez les démarches administratives adéquates en commençant par contacter l'ONEm pour obtenir toutes les informations nécessaires.



INSTITUT
ROGER GUILBERT

DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Enseignement supérieur social
de type court

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CONSEILLER
EN
INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE

En 2 ans

Séances d'informations 2021/2022

- * Le 26 juin 21 de 10h à 12h30 } Sur inscription à :
- * Le 04 septembre 21 de 10h à 12h30 } sec.guilbert@spfb.edu.brussels



INSTITUT ROGER GUILBERT
Campus CERIA - Bâtiment 4c (2^e étage)
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42
sec.guilbert@spfb.edu.brussels
www.guilbert.brussels

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES



Le CONSEILLER en INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le Conseiller en insertion socioprofessionnelle a pour mission d'accroître les chances des demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail. Il combine une action de formation professionnelle et d'accompagnement du public vers l'emploi dans une démarche d'émancipation sociale à travers un dispositif d'écoute et de participation. Il effectue un travail de socialisation, de développement personnel et de développement de compétences sociales dans la perspective de l'élaboration de projets professionnels.

Il peut être amené à réaliser des entretiens, constituer des dossiers individuels, assurer le suivi, la guidance et l'accompagnement des personnes, assurer les contacts avec les institutions, développer des partenariats et des dispositifs adaptés aux orientations et aux besoins, concevoir et construire l'architecture d'un programme de formation, gérer et évaluer ces actions, organiser et animer des activités collectives, assurer le suivi des bénéficiaires, rédiger des rapports, participer à des réunions d'équipe et s'inscrire dans un processus de formation continue.

Où peut-il exercer son métier ?

Organismes d'insertion socioprofessionnelle, Actiris - Forem - Bruxelles-Formation, CPAS, Missions locales et régionales, Régies de quartier, Entreprise de formation par le travail (EFT), Fonds sectoriels, Centres d'éducation de formation en alternance (CEFA), Organisations syndicales, Entreprises d'économie sociale, Espace Formation PME & IFAPME, Administrations communales, Entreprises du secteur privé, Secteur de l'Intérim,...

Conditions d'admission

Le (la) candidat(e) à la formation devra être détenteur au minimum du **certificat de l'enseignement secondaire supérieur** (CESS) ou du document équivalent au titre obtenu à l'étranger.

----- OU -----

A défaut, le (la) candidat(e) peut participer à un **test d'admission** qui sera organisé pendant la période d'inscription. Cette participation est entièrement gratuite.

Titre délivré

« Brevet d'enseignement supérieur - **CONSEILLER en INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE** »

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisation

Horaire

Ouverture des UE si le nombre d'inscrits est suffisant.

Nous vous invitons à consulter notre site internet pour connaître l'horaire (www.guilbert.brussels)

Il n'y a pas de cours durant les congés scolaires établis par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ISP-1	
BIS01 - Découverte du métier - Découverte de la formation et de la profession - Méthodologie relationnelle	60p 5 ECTS
BIS02 - Éléments de bureautique	80p 6 ECTS
BIS03 - Communication : Éléments théoriques et méthodologiques - Théorie de la communication - Méthodologie de la communication	60p 6 ECTS
BIS04 - Contexte institutionnel et professionnel - Approche institutionnelle - Approche organisationnelle	60p 6 ECTS
BIS06 - Orientation et insertion professionnelle - Outils de recrutement - Orientation socioprofessionnelle	80p 8 ECTS
BIS07 - Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information	60p 6 ECTS
GRH08 - Dynamique de groupe - Techniques de leadership - Dynamique de groupe	70p 6 ECTS
BIS09 - Législation spécifique - Éléments de droit du travail - Législation spécifique	80p 7 ECTS
BISS1 - Stage d'insertion professionnelle	120p 3 ECTS
TOTAL	670p 53 ECTS

ISP-2	
BIS05 - Méthodologie des relations interculturelles - Approche des relations interculturelles - Stratégies des relations interculturelles	80p 7 ECTS
BIS08 - Analyse du marché de l'emploi et des dispositifs d'insertion - Méthodologie d'analyse du marché de l'emploi - Dispositifs d'insertion socioprofessionnelle	120p 11 ECTS
BIS11 - Méthodologie de la formation professionnelle	80p 10 ECTS
BIS12 - Méthodologie de l'insertion professionnelle - Méthodologie de l'insertion professionnelle - Stratégies d'insertion individuelle	160p 15 ECTS
BIS13 - Activités professionnelles de formation	120p 8 ECTS
BIS14 - Séminaire d'actualisation	60p 6 ECTS
BISEI - Épreuve intégrée de la section	120p 12 ECTS
TOTAL	740p 67 ECTS

p = périodes de 50 minutes
ECTS = European Credits Transfer System

Des questions ?

Renseignez vous au secrétariat .